



Avis public

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2020

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal (L.R.Q., c.C.27.1), le rapport financier 2020 ainsi que le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance ordinaire du 1er mai 2023 à 20h.

Donné à Sainte-Flavie ce 24^e jour du mois d'avril 2023.

Directrice générale et greffière-trésorière